

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité technique de l'étude stratégique pré-opérationnelle de revitalisation du bourg-centre de La Vôge-les-Bains

COTECH n°1 - « Diagnostic en marchant »

Judi 27 février 2020

10h30 - 12h30

Départ de la marche exploratoire

- Point de rendez-vous à 10h30 :

Place de la Fête
située entre l'avenue André-Demazure et la rue des Anciens Moulins
Bains-les-Bains
88240 LA VÔGE-LES-BAINS

Il sera possible d'y stationner toute la journée

- Réalisation des 4 premiers points d'arrêt (vous trouverez l'itinéraire au verso)

12h30 - 14h

« Déjeuner studieux » au Centre d'Animations et de Loisirs (situé en face de la Place de la Fête)

- Synthèse de la matinée et accrochage des productions réalisées le matin
- Déjeuner et animation autour des questions de vitalité et de centralité

14h - 15h30

Poursuite de la marche exploratoire

- Réalisation des 3 derniers points d'arrêt
- Synthèse de l'après-midi



« Diagnostic en marchant »

Marche exploratoire du 27 février 2020



1 Place du marché
- Espace multifonctionnel

2 Place de la mairie
- Coeur de bourg

3 Croisement rues d'Epinal/de la roche
- Porte d'entrée du centre

3' Chapelle de la Brosse
- Axe d'entrée de ville

4 Place du Bain Romain
- Centre historique

5 Aire de camping-cars
- Lieu d'accueil touristique

6 Ruelle de la Pavée/rue de Verdun
- Ville-basse

7 La Potinière
- Ancienne salle polyvalente du Parc Thermal

Cette première réunion du Comité technique de l'étude a permis de réunir de nombreux partenaires du projet de revitalisation du bourg-centre de La Vôge-les-Bains, dans le but de croiser les regards de la municipalité, des cabinets d'études et des personnes extérieures.

L'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux de La Vôge-les-Bains et les personnes référentes de l'EPFL, de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, du Conseil Départemental des Vosges, de la Région Grand-Est, de la Direction Départementale des Territoires des Vosges, ainsi que les membres du groupement recruté pour réaliser l'étude, étaient tous conviés à participer à ce COTECH n°1. Des partenaires techniques (techniciens de la commune, de la CAE, association locale, etc.) ont également été conviés afin de bénéficier de leur expertise et surtout de leur connaissance du terrain.

Les structures suivantes étaient ainsi représentées :



Commune de La Vôge-les-Bains

M. Frédéric DREVET,

Maire de La Vôge-les-Bains

Mme Florence BÉNÉDIC,

1^{ère} adjointe à la mairie de La Vôge-les-Bains

M. Michel AUBRY,

5^{ème} adjoint à la mairie de La Vôge-les-Bains

Mme Annette PARISOT,

8^{ème} adjointe à la mairie de La Vôge-les-Bains

Mme Huguette MATHIEU,

9^{ème} adjointe à la mairie de La Vôge-les-Bains

M. Jean-François MAURICE,

10^{ème} adjoint à la mairie de La Vôge-les-Bains

Mme Ruth DIECKMANN,

Conseillère municipale à la mairie de La Vôge-les-Bains

M. Pierre MANTÉ,

Conseiller municipal à la mairie de La Vôge-les-Bains

M. Ghislain PINA,

Conseiller municipal à la mairie de La Vôge-les-Bains

Mme Julie CONÉ,

Chargée de projet à la mairie de La Vôge-les-Bains



EPFL

M. Houari ABDERRAHMANE,

Pôle Conseil aux Collectivités



Communauté d'Agglomération d'Epinal

Mme Hélène BROCHET,

Chargée de mission / responsable des services - Secteur Val de Vôge

Le groupement recruté pour réaliser l'étude stratégique pré-opérationnelle :



URBICAND

M. Fabien BOFFY,

Urbaniste et chargé d'études

Mme Marie LANG,

Architecte DPLG et urbaniste OPQU, chargée d'études



AID Observatoire

Mme Sophie HEUDELEINE,

Chargée d'étude



Conseil Départemental des Vosges

Mme Katy VARIS,

Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Mme Joëlle LAURENÇON,

Direction de la communication, photographe

M. Yohann VERONESE,

Stagiaire "Dispositif d'intégration de la nature en ville"



Direction Départementale des Territoires des Vosges

Mme Marilynne SARTORI,

Service Urbanisme et Habitat, Bureau des Stratégies d'Aménagement

M. Geoffrey CRESSON,

Stagiaire "Evaluation du dispositif de revitalisation des bourgs-centres"



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

M. Frédéric GOLTL,

Directeur adjoint du CAUE des Vosges



Chambre du Commerce et de l'Industrie des Vosges

Mme Evelyne SEGUIN,

Direction Appui aux Entreprises



Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Vosges (UDAP)



Épinal Tourisme

M. Maxime THIÉBAUT,

Directeur adjoint d'Épinal Tourisme

M. Didier GOMEZ,

Technicien des bâtiments de France



Presse

M. Sébastien JORAND,

Correspondant Vosges-matin,
Président de la SCIC Bains d'Énergies



Association Aux Sources de Saône et Meuse

M. Sylvain LACOMBE,

Chargé de mission

1. Le rôle de ce premier Comité technique : Des constats issus du terrain et de réflexions croisées

Les Comités techniques sont des **instances de travail** sur un projet, à travers des ateliers et des phases de terrain permettant une **co-construction**. Ils réunissent des acteurs diversifiés, invités **selon les thématiques**, pour définir ensemble et progressivement des orientations stratégiques. Ces temps de réflexion collective sont essentiels, afin de **croiser les regards** des partenaires en amont des phases décisionnelles.

Le **COTECH n°1** de l'étude stratégique pré-opérationnelle de revitalisation du bourg-centre de La Vôges-Bains, dont la thématique était la réalisation d'un **diagnostic en marchant**, a permis de réaliser une marche exploratoire au sein de la **commune déléguée de Bains-les-Bains**, malgré une météo peu clémente en cette fin de mois de février 2020.



© Conseil Départemental des Vosges, 27 février 2020



© URBICAND, 27 février 2020

Selon un itinéraire prédéfini (*en page 2*), les **thématiques essentielles** ont été abordées à chaque point d'arrêt grâce à un **support de travail ludique** réalisé par le cabinet d'études (questions, dessins, etc.), dans lequel une activité correspondait à un arrêt. Puis, le temps d'un "**déjeuner studieux**", les invités ont poursuivi ce travail, en définissant à leur sens ce qui représente **la vitalité et la centralité** d'un bourg-centre. Ces ateliers permettent de faire émerger les constats, directement issus des **observations de terrain** et ainsi d'alimenter l'état des lieux global, prévu pour mai 2020, et donc les futures pistes d'actions prioritaires qui seront définies.

2. Marche exploratoire

Point d'arrêt n°1. Place du Marché ("Place de la Fête"), espace multifonctionnel



Place de la Fête, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains

© Julie Coné, 28 février 2020



Les participants ont été invités à échanger et croiser leurs regards concernant :

- Leurs impressions sur l'**état actuel** de la place,
- Les **points d'intérêt** à ses abords,
- Et leurs **attentes** quant à son devenir.

En terme de localisation, cette place est légèrement **excentrée**, à 300 mètres ou 4 minutes à pieds de la Place du Dr. André-Leroy, où se situent la mairie et divers services, commerces, ainsi que l'église à ses abords. Cette localisation peut être perçue comme un **atout** : excentrée donc il y a de la place pour s'étendre, point positif pour le nombre de places de stationnement actuel et l'accueil de manifestations comme le marché hebdomadaire ou diverses animations festives et culturelles. Mais cela peut aussi être vu comme un **inconvenient** : déplacements piétons pouvant être difficiles pour les personnes âgées ou les PMR (pente, distance).

Au sujet de l'état actuel de la place, du bâti à ses abords et de la circulation, elle est perçue majoritairement comme **un grand espace de stationnement**, où l'enrobé domine. Cet espace est **non piétonnisé** donc non pacifié, la rue des Anciens Moulins la traversant en son centre.

Enfin, **l'image et l'identité** de cette place, dont notamment sa structure et son **esthétisme**, ont été abordés. Par exemple, **la vallée du Bagnerot et l'étang** se situent dans la partie basse de cette place mais on ne les devine pas, alors qu'ils sont une **ouverture vers les espaces naturels** au sud de la commune déléguée. Mais cette place reste indéniablement **une des trois centralités** du cœur de bourg (centralité en trinôme : Place du Dr. André-Leroy/église Saint-Colomban - Place de la Fête - rue du Dr. Mathieu/avenue André-Demazue/rue de Verdun soit une centralité thermique et commerciale).

Point d'arrêt n°2. Place de la mairie (Place du Dr. André-Leroy), coeur de bourg



Place du Dr. André-Leroy, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains

© Julie Coné, 28 février 2020



L'objectif de ce point d'arrêt était de dessiner une carte mentale afin de **faire ressortir les perceptions de chaque participant** concernant :

- Le cœur de ville et son fonctionnement,
- Les repères importants.



Ce coeur de bourg, par sa situation et son fonctionnement, a un **rôle de carrefour** : croisement de la rue d'Épinal et de la rue du Général Leclerc et partie haute de la rue du Dr. André-Leroy, donnant sur la Place du Bain Romain. La rue du Dr. André-Leroy est une **voie semi-piétonne** reliant des espaces centraux du bourg : la

Place du Dr. André-Leroy et le quartier thermal. La place de la mairie est ainsi un **espace où les rues convergent** : c'est à la fois une **liaison** et un **point de rupture**, où différents modes de déplacement se côtoient.

Le rôle de carrefour est **aussi lié à ses fonctions de coeur de bourg** :

- **Services** : mairie, trésorerie, La Poste, banque Crédit Agricole, bâtiment communautaire L'Esprit Libre (regroupement de la médiathèque, la Maison France Service (ancienne MSAP), le RAM, l'antenne de la CAE du secteur du Val de Vôge), cabinet infirmier, Salle des Fêtes, cinéma, etc.,
- **Commerces** : restaurants, boulangerie, traiteur/boucherie, coiffeur, commerces divers (habillement, dépôt-vente, etc.),
- **L'église Saint-Colomban,**
- **Des places de stationnement.**

Ainsi, des éléments liés à son fonctionnement de coeur de bourg sont indéniablement des **points de repère** perçus par tous. C'est pourquoi la place du Dr. André-Leroy est souvent considérée comme un **espace de stationnement** (une 10^{aine} de places), normalement dédié aux stationnements "minutes" pour faciliter l'accès aux commerces et services.

En tant que coeur de bourg, l'identité et l'esthétisme de cette place ont également été abordés. Du côté mairie, c'est une **place pavée piétonne** avec des bancs, tandis que l'autre moitié consiste en **l'espace de stationnement**, les deux parties étant **séparées par le Monument aux Morts**. Cet espace de stationnement comporte différents **aménagements urbains** (mobiliers urbains et structures paysagères en béton comportant des arbres et fleurs). Cette **mixité** et les **multiples aménagements** ont soulevé des questions, faisant ressortir un certain "**flou identitaire**", dans les fonctions et dans les modes de déplacement de cet espace.

Ces questionnements ont notamment abouti sur l'espace piéton et le **retour d'un vrai "coeur de village"**, lieu de vie et de rencontre, mais aussi sur la place de l'eau à travers l'ancienne fontaine.

Point d'arrêt n°3. Croisement rue d'Épinal et rue de la Roche, porte d'entrée du centre



Le point de convergence de ces deux rues est la Place du Chanoine Colin, dotée d'aménagements urbains (espace détente) et d'une fontaine (offerte à la commune de La Vôge-les-Bains par le Lions Club local).

Point d'arrêt n°3 bis. Chapelle de la Brosse, axe d'entrée de ville



Chapelle de la Brosse et entrée de bourg côté La Chapelle-aux-Bois et Xertigny, soit l'entrée de bourg principale en arrivant d'Épinal

À travers l'exercice proposé (placer des "+" et des "-" sur les éléments urbains) pour les points d'arrêt 3. et 3. bis, l'observation de ces espaces en entrée de bourg a permis de s'interroger sur les questions :

- Des **entrées de bourg** et leurs aménagements urbains et paysagers,
- De la structure urbaine : murs pignons et aveugles, resserrement de la rue d'Épinal **marqueur de l'entrée dans le cœur de village**,
- Du **verdissement** et des espaces verts,
- Du bâti parfois dégradé et de la **vacance** immobilière,
- De la **circulation routière** : route en pente et sinueuse, dangerosité,
- Des **espaces piétons**, notamment les trottoirs présents sur un seul côté de la chaussée.

Point d'arrêt n°4. Place du Bain Romain, centre historique



À partir d'un extrait de cadastre napoléonien de 1809, les participants ont été invités à localiser la mairie, les thermes actuels et le Bain Romain. Cet exercice a permis de **faire prendre conscience de l'évolution du bâti et de la rue du Dr. André-Leroy**, grâce à ces supports cartographiques, mais aussi grâce au terrain en comparant directement avec des extraits de cartes postales anciennes. Ainsi, des fonctionnements propres à cet espace ont été relevés :

- Fonction de **quartier thermal**, en contrebas de la rue semi-piétonne du Dr. André-Leroy, étant la **troisième centralité complémentaire** avec la Place de la Fête et la Place du Dr. André-Leroy. C'est une troisième centralité **touristique et commerciale** comportant l'établissement thermal de La Chaîne Thermale du Soleil, le Bain Romain, le Bureau d'Information Touristique de La Vôge-les-Bains (Office du Tourisme d'Épinal), de l'hotellerie-restauration, le tabac-presses, des établissements liés au bien-être (beauté, coiffure), etc.,
- Lieu de **passage**, de **flânerie**, de plaisance (pour les habitants, les touristes et les curistes),
- **Patrimoine thermal d'exception mais privé** : Bain Romain, ancienne usine d'embouteillage, etc. donc questionnements sur l'utilisation et l'ouverture au public.

Point d'arrêt n°5. Aire de camping-cars, lieu d'accueil touristique



Aire de camping-cars, vue depuis l'entrée, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains



Aire de camping-cars, vue depuis le fond, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains

© Julie Coné, 28 février 2020

? Pour ce point d'arrêt, les participants devaient réfléchir aux **liaisons entre ce lieu d'accueil touristique et les espaces drainant nécessairement des flux de populations** locales et touristiques. Il s'agissait de réfléchir aux **itinéraires piétons et cyclables** pour rejoindre l'Office du Tourisme, les thermes, l'ancienne tréfilerie, les commerces de proximité et la Potinière (bâtiment situé dans le Grand Parc Thermal) depuis cette aire de camping-cars.

Elle comporte 19 emplacements dits de "longue période" et 2 emplacements de "passage". Sa **capacité d'accueil** suscite des questionnements puisqu'elle est insuffisante selon les constats de la municipalité. Les locations sont essentiellement destinées aux **curistes** (périodes de 3 semaines), mais **des touristes (hors cure)** sont aussi demandeurs de ce type d'hébergements touristiques. Cependant, la demande d'emplacements pour camping-cars est actuellement bien supérieure à l'offre disponible.

Ainsi, dans un bourg thermal où **les hébergements touristiques** (hors meublés de tourisme et gîtes/chambres d'hôtes) **viennent à manquer** (hôtels, camping privé fermé), des questionnements sont soulevés

quant à **l'augmentation de l'offre d'accueil**, notamment dans le cadre du développement du tourisme vert.

Pour atteindre cette aire de camping-cars, le groupe a traversé le **parking paysager** (une 40^{aine} de places), qui a induit d'autres réflexions :

- Aménagements paysagers, verdissement et **désimperméabilisation des sols**/ralentissement du "tout béton",
- Place de **l'identité liée à l'eau**,
- Nombre de **places de stationnement** dans le périmètre d'études, localisation et **distance-temps à pieds avec le coeur de village**.



Parking paysager, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains

© Julie Coné, 28 février 2020

Point d'arrêt n°6. Croisement ruelle de la Pavée et rue de Verdun, ville-basse



Croisement ruelle de la Pavée et rue de Verdun, vue vers le quartier thermal, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains



Croisement ruelle de la Pavée et rue de Verdun, parking, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains

© Julie Coné, 28 février 2020

? L'objectif de cette étape était à nouveau d'inviter les participants à dessiner ce qu'ils pouvaient observer. Étant une entrée du centre dans la partie basse de la commune déléguée, des constats et remarques ont été faits sur :

- **L'état du bâti et l'importance de la vacance** immobilière et commerciale, donnant un ressenti de bourg en **déshérence** et d'abandon,
- Le **fonctionnement urbain** de cette partie du bourg, notamment **en relation avec le sud du territoire** : accès aire de camping-cars / parking paysager / coeur de village,
- Et ainsi, les fonctions et les **repères** : espace de stationnement (une 10^{aine} de places), commerces de proximité, etc. **à lier directement avec ceux autour de la Place du Dr. André-Leroy** pour réfléchir sur les **complémentarités** possibles.

Point d'arrêt n°7. La Potinière, ancienne salle polyvalente du Grand Parc Thermal

Pour ce dernier point d'arrêt du parcours, le groupe s'est rendu dans le **Grand Parc Thermal** et a échangé autour du **devenir du bâtiment**, tous deux **de propriétés privées**. Manifestement peu utilisée, les questions concernant la Potinière étaient "Doit-elle être démolie ou non ?" puis "Quelle que soit votre réponse, pourquoi (faire) ?". Il fallait ensuite **faire des propositions d'activités** attribuées à ce lieu, qui auraient du sens à l'échelle du **bassin de vie**.



La Potinière, Grand Parc Thermal, Bains-les-Bains, commune de La Vôge-les-Bains

Source : <https://www.vosgesmatin.fr/edition-d-epinal/2019/03/09/la-potiniere-sombre-dans-l-oubli>

Cet exercice permettait de s'interroger sur :

- **La question délicate du bâti et des éléments patrimoniaux de propriété privée**, peu utilisés ou en déshérence,
- L'ancien fonctionnement de ces lieux (salle de spectacles, de fêtes, de cinéma, etc.) et **les changements et évolutions qui ont conduit aux constats actuels**,
- Les idées de projets, assez nombreux étant donné le **besoin en animations festives et culturelles du territoire** et l'emplacement idéal du bâtiment dans un écrin de nature excentré du cœur de bourg,
- Mais **l'importance des travaux** de rénovation et de mise aux normes et surtout **la viabilité à long terme du fonctionnement d'un tel bâtiment** (fréquentation, saisonnalité, etc.).

3. "Déjeuner studieux" et atelier de réflexion

Ces 8 points d'arrêt ont été répartis en deux temps le matin et l'après-midi. Le temps d'un "**déjeuner studieux**", les invités ont pu remplir les supports de travail et les questions mentionnées précédemment pour chaque étape, les conditions météorologiques étant trop difficiles pour écrire en extérieur.

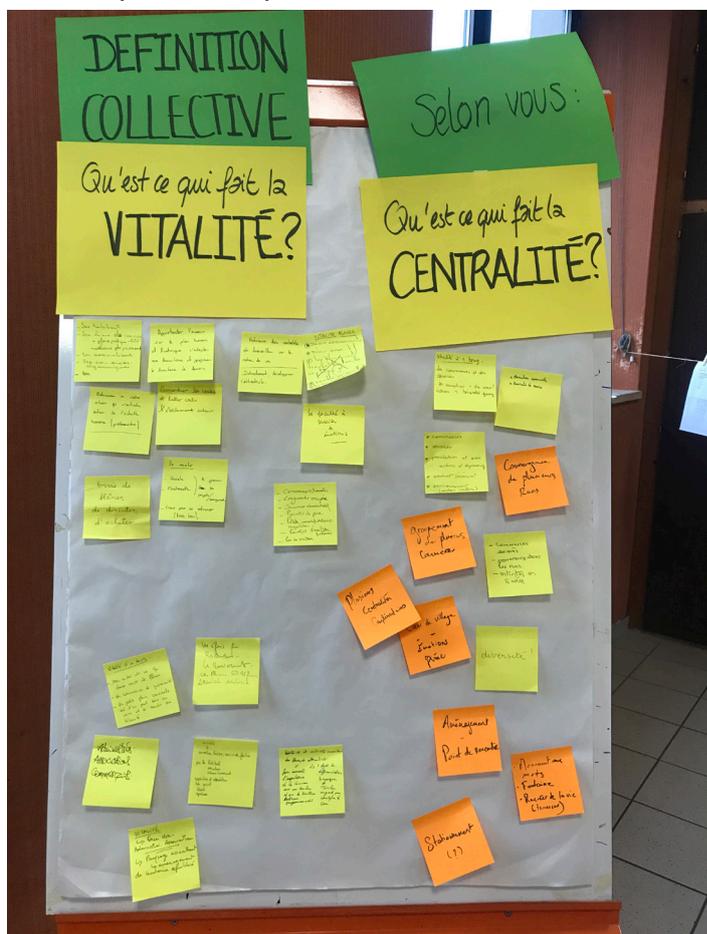
L'**atelier** prévu pour animer ce temps de pause était l'**expression des participants autour des termes de "vitalité" et de "centralité"**, atelier n'ayant pu être réalisé le 15 janvier 2020 lors de la réunion de lancement du Comité de Pilotage.

A l'aide de notes auto-adhésives jaunes, chaque personne a pu **inscrire ce qui fait la vitalité**, et faire de même avec des notes oranges concernant **la centralité**.

À l'issue de cet exercice, un bilan a été réalisé afin de montrer qu'il existe des **définitions conjointes** entre la vitalité et la centralité (déplacement des notes auto-adhésives d'un terme à un autre) et donc qu'elles sont indéniablement liées.



© Julie Coné, 27 février 2020



© URBICAND, 27 février 2020

Ce qui fait la vitalité

- Lieux de convivialité
- Appréhension de l'avenir et adaptation aux transitions
- Lutte contre l'étalement urbain
- Susciter des émotions
- Mixité sociale et fonctionnelle
- Cadre de vie et paysager

Ce qui fait la centralité

- Convergence de plusieurs rues
- Groupement de plusieurs commerces
- Plusieurs centralités complémentaires
 - Coeur de village
 - Émotions et âme
 - Aménagements
 - Point de rencontre
 - Stationnements
- Monument aux morts
 - Fontaine
- Recréer de la vie (terrasses)

Définitions communes

- Habitants
- Associations
- Commerces dynamiques
- Services
- Animations et événementiel
- Cadre urbain à échelle humaine
- Diversité

Quelques mots de conclusion

La plupart des points d'arrêt, notamment les places centrales et les entrées de ville, ont suscité des interrogations et ont fait l'objet d'échanges et de suggestions concernant l'**aspect identitaire**. En effet, la commune a candidaté à cet Appel à Projets revitalisation des bourgs-centres selon **plusieurs axes directement issus des spécificités locales : ville de bien-être, ville d'eau et patrimoine bâti remarquable**.



C'est en gardant à l'esprit ces axes ou identités que tous les partenaires ont fait ressortir **un certain nombre d'enjeux** et ont ainsi mis en exergue des possibilités d'aménagements. C'est dans cette voie que le projet de revitalisation de notre territoire doit être construit : non pas en proposant des constats et des solutions ponctuelles détachées les unes des autres, **en pensant de manière plus globale selon un récit territorial (soit nos identités) qui sera le fil conducteur** tout au long de l'étude et de sa mise en oeuvre.

Réalisation : Julie Coné, mars 2020

Sources : Données recueillies lors des échanges de la réunion du Comité technique n°1 du 27 février 2020 et de travaux de terrain